

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014

L'an 2014, le 13 Juin, à 19 heures et sept minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Messieurs Guirec Loyer, Dominique Fasse et Michel Noirault, Maire-Adjoints, de Mesdames Sophie Giorgetti, Béatrice River, Régine Wroczyński, de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath, et Pascal Villard, formant la majorité des membres en exercice.

Madame Brigitte Canet est absente excusée, pouvoir pour Monsieur Jean-Pascal Descamps.

La secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pascal Descamps.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

### **1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2014.**

### **2. Vote de la décision modificative de budget**

Le Maire expose une anomalie constatée dans le budget primitif de l'année 2014. La somme de 17 253.27 € a été oubliée dans le solde d'exécution d'investissement reporté mais également dans les excédents de fonctionnement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2014 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2014 afin d'ajuster les dépenses et les recettes de la section d'investissement dont les montants sont repris ci-dessous :

D 001- solde d'exécution d'investissement reporté :	17 253.27 €
---	-------------

R 1068 – excédents de fonctionnement :	17 253.27 €
--	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative N°1.

### **3. Subvention DETR et réserve parlementaire**

Le Maire de la Commune rappelle à ses Conseillers l'obligation de passer à la dématérialisation des flux comptables pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour cela, la Commune doit investir dans un nouveau logiciel et l'achat de deux ordinateurs de bureau compatibles à hauteur de 5 518.00 € HT.

La demande de subvention DETR a été faite en Mai 2014 ainsi que la réserve parlementaire.

En Juin, le dossier étant complet, la DETR a répondu favorablement à la demande à hauteur de 60%. La subvention s'élève donc à 3310.80 €.

La Mairie attend la réponse de la réserve parlementaire.

### **4. Subvention exceptionnelle pour l'ABCD**

Monsieur le Maire expose que l'Association Bréançon Culture et Développement (dite ABCD), unique association du village, dont le siège est à Bréançon, sollicite auprès du Conseil Municipal, une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Cette demande fait suite à un courrier reçu en Mairie exposant la disparition d'une partie de son matériel, à savoir tréteaux et tables, suite à l'évènement organisé par la précédente Mairie, à savoir la Fête de la Pomme.

Aux vues, de la demande, et compte tenu de la mise en difficulté de l'ABCD face à la perte de matériel, le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité, la somme de 300 euros à l'ABCD. Cette dépense sera imputée au chapitre 6574 et s'ajoutera au versement des 850 euros de subvention annuelle versée par la Mairie.

La subvention exceptionnelle sera versée fin Juin 2014, ainsi que la subvention annuelle de 850 euros.

Le Conseil Municipal impose simplement à l'association d'assurer un meilleur contrôle de son matériel tant sur la quantité que sur le prêt de ce matériel.

### **5. Droit de préemption en zone naturelle (dite N)**

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal ce que concerne précisément la zone N : ce sont toutes les structures naturelles de la commune et les bois. Le Maire précise que tous les bois de la commune sont des EBC c'est-à-dire des Espaces de Bois Classés et donc soumis à demande de travaux préalables pour l'abattage et l'entretien des arbres.

Monsieur Dedieu rappelle également que les terres agricoles ne font pas parties des zones naturelles (mais des zones agricoles classées à part).

Le Maire expose alors l'idée d'assurer un droit de préemption sur les zones N dans le but de mieux protéger lesdites zones.

Le Conseil Municipal approuve l'idée à l'unanimité.

### **6. Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur Jean-Pascal Descamps, président du SIRSBHN (regroupement scolaire), explique la solution trouvée par le syndicat pour la réforme des rythmes scolaires. Il est décidé qu'il n'y aura pas de classe le samedi matin, au profit du mercredi matin.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont fixées sur le vendredi après-midi, ce qui a pour conséquence de réduire les heures de classe des autres jours d'une demi-heure.

Compte tenu du délai imparti et de la complexité de la réforme, les TAP seront de la garderie payante. Cependant, à partir du 2<sup>nd</sup> trimestre, le syndicat espère pouvoir organiser d'autres activités.

Après enquête menée par le SIRSBHN auprès des parents, il en ressort que le syndicat prévoit, pour le mercredi, la cantine et l'accueil des enfants. La cantine se fera exclusivement sur le site de Bréançon avec deux services. Une

quarantaine d'enfants seront concernés. Une trentaine d'enfants seront concernés par l'accueil jusqu'à 18h00.

L'enquête a été bien suivie avec 57 parents qui ont donné une réponse sur les 64.

Le président explique qu'il va falloir recruter une autre personne qualifiée (ATSEM ou d'un CAP petite enfance) pour partager le travail avec Madame Aurélie Leblon.

Les couts engendrés par la réforme s'élèvent entre 5 et 10% pour le SIRSBNH. Le maire rappelle que le cout moyen de la scolarité des enfants sur le Val d'Oise est de :

- 443.74 € pour l'école primaire
- 645.60 € pour l'école maternelle

A Bréançon, le cout moyen par enfant (primaire ou maternelle) s'élève à 1668.21 €.

L'école est donc un investissement très lourd pour les Mairies.

Concernant le ramassage scolaire, pour le moment, le STIF s'engage à prendre à sa charge la rotation normale pour le mercredi.

Concernant les subventions, l'État s'engage pour 50€ par enfant uniquement.

### **7. Projet de la nouvelle mairie et aménagement de l'ancienne mairie.**

Le maire rappelle que cette année est une année d'apurement des comptes et de pause budgétaire. Donc la mairie n'engagera pas de gros travaux. Néanmoins le Conseil Municipal doit préparer les dossiers pour pouvoir demander des subventions pour l'année prochaine.

Le maire met en avant le fait que l'actuelle mairie, de par sa structure, n'est pas aux normes handicapées. Le bâtiment accolé (ancienne école) répondra parfaitement aux normes après réhabilitation et aménagement.

De plus, la zone bitumée située derrière l'actuelle mairie et le terrain doivent aussi être aménagés. Le maire suivi par le Conseil Municipal envisage de conserver une zone comme lieu de stockage pour l'unique association bréançonnais, l'ABCD.

Sur l'actuelle mairie, la question est de savoir ce que l'on peut décider pour le bâtiment. La possibilité de le réhabiliter pour le louer ou l'aménager est envisagée.

Il faut donc essayer de fixer un premier cahier des charges et décider de ce qui peut être créé dans ces deux bâtiments. Un groupe de travail est donc constitué pour une réunion début juillet.

### **8. Situation de la voirie**

Le Maire expose les différents tenants et aboutissants de la réunion avec le Conseil Général et son deuxième Adjoint, Monsieur Dominique Fasse, au sujet des voies départementales :

- Le département a à sa charge les bas-côtés et l'entretien des routes.
- Dans les villages, il ne s'occupe que des zones du fil de l'eau au fil de l'eau, c'est-à-dire de caniveau à caniveau, les trottoirs étant à la charge de la commune.

Monsieur Sylvain Carlucci, vice-président en charge de la voirie au sein de la CCVC, explique que la Communauté de Communes prend toutes les routes de Bréançon en charge à l'exception du bout de la rue du Presbytère, les rues secondaires du Faÿ et la fin de l'impasse de la Chapelle. La rue du Montmirey (Rosnel) et la rue des Carmélites sont intégralement à la charge de la commune.

La Mairie ayant été informée de la dangerosité des routes en raison des hautes herbes et des trous sur la chaussée, elle a contacté les services compétents qui ont pris en charge immédiatement la tonte des bas-côtés et le rebouchage des trous.

Un autre point a été soulevé lors de la réunion avec Monsieur Carlucci, à savoir la question des plots verts en plastique situés devant le 2 rue du Moulin. Monsieur Carlucci explique alors qu'aucune raison particulière n'impose de conserver ces plots et par conséquent autorise la Mairie à retirer lesdits plots.

La problématique suivante concerne la vitesse excessive dans le village. Deux axes sont principalement mis en cause : la rue des Carmélites et la rue de la Liberté. Le Conseil Municipal est en discussion pour instaurer la vitesse de 30 km/h dans tout le village. Cela permet également de supprimer une partie des panneaux 30 implantés à l'entrée d'un certain nombre de rues et de n'en placer qu'un à chaque entrée du village.

Conscients que cela ne sera pas suffisant pour faire réduire la vitesse des automobilistes, des solutions sont envisagées :

- Création d'un chicanage pour la rue des Carmélites. En effet, la largeur de la route et le fait qu'elle soit en ligne droite, permet l'implantation d'un tel système de ralentissement.
- Cette mesure est impossible rue de la Liberté compte tenu du fait qu'elle est en double sens et également en raison des nombreux bateaux de sortie tout le long de la route. Étant un axe permettant la circulation des engins agricoles et betteraviers, la route doit être facile d'accès. C'est pourquoi le Conseil Municipal envisage de réaménager le carrefour de l'entrée du village devant le cimetière. La construction d'un terre-plein central avec un dôme en pavés obligera les automobilistes à réduire leur vitesse. Donc le Conseil Municipal décide de faire une demande d'inscription au programme 2015 pour obtenir des subventions.

Le Maire rappelle toutefois qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs rue de la Liberté. La place de l'Église est un lieu de stationnement pour tous les habitants ne disposant pas de la place chez eux pour garer leur voiture.

Suite à l'aménagement de la route rue de l'Église, il a été rapporté au Maire le manque d'esthétisme de la nouvelle installation. Étant désormais du domaine privé, le Maire doit contacter les propriétaires pour décider ensemble de la création d'une haie végétale. Il est envisagé par le Conseil Municipal de

remplacer les plots verts par des jardinières pour créer ce mur végétal. La Mairie doit en discuter avec le PNR pour demander la possibilité de se voir octroyer une subvention.

## **9. Dématérialisation**

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose à toutes les communes de passer à la dématérialisation des flux avant le 1er janvier 2015.

Il est prévu une seconde étape avec la dématérialisation des pièces justificatives liées à ces flux puis une troisième étape avec la signature électronique.

La Mairie décide de faire les trois étapes en une seule pour plus de simplicité. La dématérialisation intégrale sera valable pour la Mairie, le CCAS ainsi que l'AFR et le SIRSBHN.

La Mairie est actuellement en négociation avec la société Berger-Levrault pour le logiciel nécessaire, à savoir e-magnus.

En plus du logiciel relatif à la comptabilité, d'autres programmes sont joints comme la gestion des ressources humaines avec notamment la paie (qui ne sera plus déléguée), les documents administratifs ainsi que la gestion du cimetière. Suite au travail de Monsieur Lionel GODET sur le plan du cimetière, il faut continuer vers la dématérialisation des plans ainsi que des données y afférent. Ainsi la Mairie disposera de l'historique des concessions. Cela permettra de vérifier la validité des concessions et de prévenir les propriétaires pour renouveler leurs droits. Il sera également plus facile de contacter les propriétaires en cas de tombe dégradée ou en état de délabrement.

Dans ce même logiciel e-magnus, le pack e-enfance permettra de gérer l'automatisation des factures de la cantine et de la garderie.

L'achat du logiciel devrait se faire en juillet/août pour une réception en septembre/octobre.

La formation des personnes en charge se fera conjointement avec les Mairies de Neuilly en Vexin et de Theuville.

Une fois les opérations de tests lancées, la DGFIP autorisa la dématérialisation.

### **10. Affaire Pesch c/ Mairie**

Le Maire rappelle que l'affaire est passée devant le Conseil d'État sur la validité de la forme de la demande. Le Conseil d'État a débouté Monsieur Pesch de ses demandes sur la forme. L'affaire est de nouveau introduite sur le fond du jugement.

Les avocats de la commune reprennent donc le dossier. L'affaire est portée le 19 Juin.

Monsieur Pesch rencontre le Maire et ses Adjointes le 20 Juin.

Pour les nouveaux membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait un bref historique de l'affaire avec les précédentes discussions qu'il y a eu avec la Mairie et des différents recours instruits devant les tribunaux administratifs.

Le Maire ajoute que la Mairie a reçu un courrier en date du 2 juin 2014 expliquant que le Conseil général a rencontré Monsieur Pesch. Le département a envoyé une copie du courrier à la mairie de Bréançon pour plus de clarté.

### **11. Affaire M Investissement**

Monsieur le Maire fait état d'un dossier de modification de permis de construire reçu en Mairie.

Les modifications apportées concernent l'augmentation du nombre de logements : 16 logements au lieu des 12 logements prévus. La société M Investissement revient donc pratiquement au projet initial que les habitants de Bréançon avaient contesté.

Le Maire décide donc de faire un courrier à la DDT et à l'Architecte des Bâtiments de France pour poser un avis défavorable concernant les modifications.

L'affaire est dans l'attente de la réponse des deux services.



## 12. Divers

### a. Compte rendu des réunions des différents syndicats :

Le Maire propose de faire un tour de table pour que les Conseillers Municipaux puissent présenter les premières réunions qu'ils ont eu avec leurs syndicats respectifs.

- **PNR** : Monsieur le Maire commence par un rappel rapide sur l'historique du PNR, son rôle et l'élection des représentants.
- **CCVC** : Monsieur le Maire est rentré dans la Commission des Finances ainsi que dans celle des aménagements du territoire et du numérique. Monsieur Jean-Pascal Descamps, président du SIRSBHN, est dans la Commission petite enfance.

Le Maire explique qu'il y a sûrement une possibilité de sortie pour l'année prochaine pour les enfants au camp de César, à Nucourt. Le car serait payé par la CCVC.

Par ailleurs, une douzaine de relais d'assistantes maternelles gèrent 326 assistantes maternelles sur l'ensemble de la CCVC. La CCVC subventionne à plus de 2 millions d'euros les associations telles que les Petits Lutins à Marines, etc.

- **SIEVV** : Le syndicat, créé à l'origine entre Bréançon et Frémécourt s'est agrandi avec Neuilly-en-Vexin puis le Heaulme pour arriver à sa structure actuelle. Il gère 11 réservoirs et plus de 100 kilomètres de tuyaux. Plus de 9000 habitants sont desservis.

Le prix de l'eau n'a presque pas augmenté en 5 ans, même si le syndicat réalise beaucoup de travaux, en raison de la vétusté des tuyaux.

- **SMIRTOM** : c'est une très grosse structure qui regroupe 112 communes sur trois départements. Il gère le centre de tri de Vigny. Monsieur le Maire est d'ailleurs au bureau.

Actuellement, le SMIRTOM est en discussion avec la CRAMIF en raison des accidents du travail des agents de propreté urbaine. Récemment, les risques d'accident ont été mis en avant : différents camions-poubelles ont provoqué des accidents. Il est donc envisagé d'interdire à ces

camions de faire des marches-arrière. Il va donc falloir trouver de nouvelles solutions pour certaines rues.

De plus, les poubelles ménagères ne sont pas aux normes et souvent très lourdes. Le SMIRTOM prévoit une dépense importante pour fournir de nouvelles poubelles à tous les usagers, du même type que les poubelles jaunes actuellement utilisées pour le plastique.

- **SIAA** : Monsieur Noirault fait un point sur le syndicat avec notamment le fait qu'il peut subventionner la demande aux normes d'assainissements pour les particuliers. Le syndicat intervient pour toute demande de permis de construire sur la commune, en ce qui concerne l'assainissement autonome.

Par ailleurs, la redevance sur l'eau est stable depuis un certain nombre d'années.

- **SMERCVS** : Madame Béatrice River expose que le président est toujours le maire de Nesles-la-vallée, à savoir Monsieur Philippe Guérault.

Le syndicat travaille actuellement sur une étude pour la sauvegarde de la vallée du Sausseron. Il travaille sur un troisième contrat de bassin.

Également, le syndicat met l'accent sur la réduction des produits phytosanitaires (pesticides).

- **SIMVVO** : Concernant le syndicat de la musique, Monsieur Pascal Villard expose qu'il y a 42 communes adhérentes. Pour le domaine scolaire, il est possible de faire de l'initiation au théâtre, ainsi que de la découverte d'instruments au sein d'ateliers de 12 élèves.

La président du syndicat est madame Jacqueline Maigret, Maire de Marines.

- **SICVV** : Madame Sophie Giorgetti rappelle que le syndicat concerne l'entretien des terrains sportifs mais le syndicat est également propriétaire du verger de Marines.
- **SMGFAO** : il s'agit également d'un important syndicat puisque le quorum a réussi à être atteint avec plus de 180 personnes présentes. La SPA est gestionnaire de la fourrière qui n'existe que depuis 2012. Madame Sophie Giorgetti précise que la fourrière n'est pas un refuge : les

animaux sont gardés seulement une semaine, le temps de contacter les propriétaires. Sans réponse de leur part ou s'ils sont introuvables, les animaux sont transférés vers un vrai refuge et adoptables.

Actuellement la SPA est à Orgeval mais bientôt une autre antenne va ouvrir à côté de la fourrière (située à Bruyères sur Oise).

- **SIERCV** : Le syndicat assure l'enfouissement des lignes et des réseaux de presque 80 communes. Le budget est donc très important. Il faut savoir que 80 % des délégués et membres du bureau sont des agents EDF.

#### b. Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome :

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au SIAA de la collectivité suivante :

- LE PERCHAY

Et de l'acceptation de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 21 Mai 2014.

Le Conseil, vu l'arrêté préfectoral N°389 du 13 novembre 1998 créant le SIAA, et après en avoir délibéré, décide d'accepter l'adhésion au SIAA des collectivités suivantes :

- LE PERCHAY

#### c. Compte rendu de la réunion avec le Conseil Général :

Le Maire expose qu'il y a 185 communes dans le Val d'Oise. Suite aux élections municipales, 62 communes se retrouvent avec un nouveau maire.

Sur un autre registre, le Val d'Oise a voté et délibéré pour faire passer le département à l'ère du numérique avec l'installation de la fibre optique pour 2020.

La commune de Bréançon pourrait être éligible plus rapidement.

**d. Commission Communale des Impôts Directs :**

La Préfecture a fixé la liste des gens retenus sur la liste. Elle est consultable en Mairie.

**e. Office du tourisme :**

Madame Doris Bourgeois, actuelle présidente, ne peut pas être déléguée de Bréançon, en raison de son poste. Elle propose qu'un membre de l'ABCD prenne ce poste.

**f. Nettoyage de printemps :**

Monsieur Michel Noirault propose que la Mairie soit à l'initiative d'une journée environnementale, à organiser sur le mois d'Avril ou Mai (autour de la semaine du printemps), pour les abords du village et dans la forêt. Il convient donc de fixer une date en septembre ou octobre pour avertir les habitants et les mobiliser.

**g. Accueil des nouveaux habitants:**

Monsieur Michel Noirault propose également que les membres du Conseil Municipal aillent se présenter à l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune. Ainsi cela permettrait de présenter le village, de donner un bulletin municipal, ainsi que de parler de l'Association ABCD etc. En effet, certains habitants récemment arrivés, surtout les familles sans enfant, se sentent un peu isolés.

**h. Cérémonie 14-18 du 11 novembre :**

Cette année 2014 marque le centenaire de la première Guerre Mondiale. L'idée est de modifier quelque peu la cérémonie. Les habitants connaissant des histoires sur les bréançonnais pendant la Première Guerre Mondiale sont invités à prendre contact avec la Mairie.

Par ailleurs, la Mairie va essayer autant que possible de retrouver l'histoire des hommes dont le nom est inscrit sur le monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.